

Montélimar, le 12 mai 2022

**Centre Municipal de Gournier**  
**Service Urbanisme Mutualisé**  
19 Avenue de Gournier  
26200 MONTELMAR

**Pôle Environnement et Mobilités Durables**

Votre interlocuteur : Olivier ACHARD  
Tél. : 04.75.00.52.52  
Nos Réf. : 2022.05.30

Objet : PC 02619821M0252 – ARGAN  
Construction d'un bâtiment logistique et de 2 bureaux - Rue Joseph Aymé  
26200 MONTELMAR

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre demande du 29/10/2021, vous trouverez ci-après nos observations concernant le projet cité en objet,

La collecte des ordures ménagères doit s'effectuer en bac roulant, en 1 point de regroupement, en entrée d'opération et en bordure de voie publique, Rue Joseph Aymé au niveau de l'accès VL.

Une aire pour les containers à déchets doit être prévue et devra être suffisamment dimensionnée afin de pouvoir recevoir les contenants nécessaires. Le nombre de bacs sera à déterminer en fonction des activités en place.

Il est impératif que le bac soit facilement accessible à partir du domaine public (absence d'obstacles tels que des bordures, système de fermeture, pente...) par le collecteur. De plus, la collecte devra se faire en marche normale par le camion, c'est à dire, sans marche arrière ou toute autre manœuvre dangereuse.

**Un aménagement autour du bac pourra être demandé par la ville de Montélimar et l'aménageur devra s'y conformer.**

Le tri des déchets est obligatoire. Pour la collecte sélective, il conviendra d'utiliser le point d'apport volontaire le plus proche. Pour tout déchet à recycler lié à l'activité professionnelle, le professionnel devra pourvoir lui-même à leur évacuation.

**La collectivité se réserve le droit de modifier le mode de collecte. Le demandeur devra prendre contact avec l'Agglo avant le démarrage des travaux pour s'assurer du mode de collecte en vigueur et de la nécessité de créer l'aire demandée.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus sincères.



Pour le Président  
Le Directeur du Pôle Environnement  
et Mobilités Durables

Olivier ACHARD

